



HAL
open science

L' insoutenabilité sociale du développement durable ?

Camille Fertel, François-Régis Mahieu

► **To cite this version:**

Camille Fertel, François-Régis Mahieu. L' insoutenabilité sociale du développement durable ?. 2010.
hal-00845232

HAL Id: hal-00845232

<https://hal.science/hal-00845232>

Preprint submitted on 16 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



cemotev

Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les Conflits, les Territoires et les Vulnérabilités

L'insoutenabilité sociale du développement durable ?

Camille Fertel, François Régis Mahieu

Cahier du CEMOTEV n°2010-02



Qu'est-ce que le CEMOTEV ?

Le CEMOTEV (Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les Conflits, les Territoires et les Vulnérabilités), équipe d'accueil habilitée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (EA n°4447), a pour objectif de renforcer les activités de recherche sur la diversité et la complexité liées à la mondialisation et au développement durable en mettant l'accent sur : (1) les dimensions de temporalités, d'inerties historiques, d'irréversibilités qui permettent d'éclairer les vulnérabilités cachées ; (2) les dimensions territoriales des processus économiques et sociaux, introduites par la mondialisation, les questions d'environnement et de développement, les nouvelles articulations entre les différents niveaux d'échelle (mondial, continental, national, régional et local) qu'elles produisent, ainsi que les conflits générés.

Le CEMOTEV est structuré autour de **deux axes de recherche** :

- L'axe CARMEN - Conflits Autour des Ressources Naturelles, Mondialisation et Gouvernance des Territoires - qui privilégie trois domaines de recherche : les enjeux territoriaux liés aux ressources naturelles et énergétiques ; la gouvernance des territoires et des aires protégées ; le tourisme, l'environnement et le développement : du local au global.
- L'axe RÉVÉES - Recherches et Études sur les Vulnérabilités Économiques Environnementales et Sociales – qui privilégie trois domaines de recherche : l'identification de la nature des risques et l'appréhension de l'exposition aux risques ; les relations entre vulnérabilité et développement soutenable ; l'analyse des capacités de réponse aux chocs.

Thématiques de recherche : Mondialisation et gouvernance, vulnérabilités, conflits, économie des territoires, valorisation et gestion des ressources naturelles et des actifs environnementaux, paiements pour services environnementaux, réseaux énergétiques et cultures agro-énergétiques, aires « protégées » et territoires, tourisme du local au global, filières de production mondiale.

Pluridisciplinarité : Les thématiques abordées font appel à divers champs de la science économique : économie de l'environnement, économie du développement, économie du développement durable, économie internationale, économie industrielle. Elles sont abordées dans une perspective pluridisciplinaire avec la géographie.

Réseaux et projets au Nord et au Sud : Les problématiques de la mondialisation, de la vulnérabilité, des conflits, du développement durable conduisent le CEMOTEV à mettre l'accent sur les nouvelles dynamiques des relations Nord-Sud. Les réseaux de recherche existants (en Afrique, en Amérique latine et en Asie) et la participation aux projets de recherche renforcent les logiques partenariales Nord-Sud.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter le site internet

<http://www.cemotev.uvsq.fr/>



Laboratoire CEMOTEV
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
47, bd Vauban, 78047 Guyancourt Cedex, France
cemotev@uvsq.fr
Tel. + 33 (0)1 39 25 57 00 – Fax + 33 (0)1 39 25 53 00



L'insoutenabilité sociale du développement durable ?

Camille Fertel

CEMOTEV, Université de Versailles Saint-Quentin, France.
Email : camille.fertel@uvsq.fr / camille.fertel@hotmail.fr

François-Régis Mahieu

UMI Résiliences, IRD, France.
Email : frmahieu@yahoo.fr

Cahier du CEMOTEV n° 2010-02

Pour citer ce document

Fertel C., Mahieu F.R., 2010, « L'insoutenabilité sociale du développement durable ? », *Cahier du CEMOTEV n° 2010-02*, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Abstract : The social unsustainability of the sustainable development ?

Camille Fertel, François-Régis Mahieu

Sustainable development is a system that combines the various modes of development (economic, financial, social, cultural, etc.) the standards of environmental concerns. This natural order is not compatible with the social (dis)order, which requires in a liberal, according to Quesnay, the regulation by a despot. The regulation of the natural order can go very far to justify the flow of people resulting from famine and unemployment. Forgetting the priority of the person in relation to its environment, sustainable development raises many paradoxes.

Keys Words: development, environmental and social sustainability, natural order and social disorder

JEL classification : O1, B3, B4

Résumé : L'insoutenabilité sociale du développement ?

Camille Fertel, François-Régis Mahieu

Le développement durable est un système qui associe les divers modes du développement (économique, financier, social, culturel, etc.) aux normes de l'ordre écologique. Cet ordre naturel n'est pas compatible avec le (dés) ordre social, ce qui nécessite dans un cadre libéral, selon Quesnay, la régulation par un despote. La régulation de l'ordre naturel peut aller très loin, jusqu'à justifier les flux de population résultant de la famine et du chômage. En oubliant la priorité de la personne par rapport à son environnement, le développement durable suscite de nombreux paradoxes.

Mots clés : Développement, soutenabilité environnementale et sociale, ordre naturel et désordre naturel

Classification JEL : O1, B3, B4

« Il y a quelques jours, il y avait une note dans l'ascenseur du bureau qui nous demandait de faire attention aux bambous de la cour. Cela s'appelait : "Bobo Bambou" ! Et pendant ce temps-là, il y a des gens qui se jettent par la fenêtre ! ». Le Monde, 26 septembre 2009, France Telecom, Cécile Ducourtieux.

Introduction

La conception actuelle du développement durable privilégie l'environnement naturel et marginalise la question sociale¹. Cette vision du développement durable dramatise la situation de la nature et minimise celle des personnes les plus vulnérables, suscitant un conflit entre protection de l'environnement et développement humain. Doit-on choisir entre un développement social respectueux de l'humain et un développement durable respectueux de la nature ?

Il semble indispensable de s'interroger sur la pertinence de l'adjectif « durable », comment doit-on le considérer et à quoi se rapporte-t-il ? S'agit-il d'une remise en cause du concept de développement ou d'un simple ajout de limites écologique, sociales, ou encore éthiques.

D'un point de vue historique la notion de développement est apparue avant celle du développement durable. Or, l'analyse économique du développement est apparue dans le contexte structuraliste² qui a suivi la seconde guerre mondiale. Son objet est un système social « fait de relations réciproques entre les parties d'un tout » nous rappelle Palma (1987) dans la partie du New Palgrave consacrée à l'économie du développement. La définition structurale par François Perroux (1961) du développement est une des plus connues : « l'ensemble des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques qui accompagnent la croissance, la rendent durable et, en général, améliorent les conditions de vie de la population ». La durabilité a trait à la croissance du produit réel global, l'environnement naturel n'est pas concerné.

La dimension « écologique » a été imposée, au cours des années 1970³ à cet édifice structural, créant la problématique du développement durable. Ce dernier reste très marqué par une conception systémique. C'est un concept plurivalent qui s'organise autour du triptyque environnement, économie et société.

Le développement durable est une adaptation « écologique » d'un système social total composé de sous-systèmes ou instances, relativement autonomes ou soutenables. Aux instances économiques, domestiques, politiques, religieuses, ludiques, etc., s'ajoute une instance écologique hypertrophiée. Les différentes composantes du développement durable (économique, financière, sociale, humaine, etc.) ont leurs propres normes de soutenabilité⁴.

¹ Daly (1996) considère ainsi qu'il n'y a pas à distinguer un développement socialement durable.

² Pour les structuralistes les processus sociaux sont issus de structures fondamentales qui sont le plus souvent non conscientes. Ainsi l'organisation sociale génère certaines pratiques et certaines croyances propres aux individus qui en dépendent. Cette théorie s'appuie sur la linguistique, Saussure ayant montré que toute langue constitue un système au sein duquel les signes se combinent et évoluent d'une façon qui s'impose à ceux qui la manient. S'inspirant de cette méthode le structuralisme cherche à expliquer un phénomène à partir de la place qu'il occupe dans un système, suivant des lois d'association et de dissociation.

³ Par exemple Passet (1979) définit trois sphères d'inégale importance : la biosphère, l'humain, l'économique. Voir annexe 1

⁴ Le soutenable est souvent considéré comme le supportable, viable, à tout moment et porteur de capacités pour les générations futures. Mais cette double exigence, intra et intergénérationnelle, est très différente selon les domaines.

Les soutenabilités sont multiples, solidaires, évolutives, tout en étant le plus souvent opposées. Ainsi dans la microfinance s'opposent la soutenabilité financière (obsédée par le taux de remboursement) et la soutenabilité sociale (privilégiant la diminution de la pauvreté). Mais la soutenabilité du développement n'est pas une simple addition de composantes locales, régionales, économiques, sociales, écologiques, territoriales et culturelles.

Actuellement, la soutenabilité écologique (la préservation de la nature) est au centre des préoccupations politiques et médiatiques, et entre en conflits avec la soutenabilité sociale (lutte contre le chômage, le sous-développement, etc.).

Cette marginalisation de la soutenabilité sociale dans les médias et les politiques, a été précédée d'un rejet de sa particularité de la part des théoriciens au nom de l'unicité structurale du développement durable. D'une certaine façon, la soutenabilité humaine et sociale a été victime de la conception systémique⁵ du développement durable. Il en résulte une montée des impératifs écologiques au détriment des impératifs sociaux. Le développement « durable » est celui qui est déclaré globalement « bon » ou « désirable » pour les citoyens, sur la base d'un schéma interactif de trois sphères équivalentes (économique, sociale, environnementale).

Mais l'absence de hiérarchie qui caractérise cette triade du moins sur le plan théorique laisse la porte ouverte à n'importe quelle interprétation politique des priorités du développement durable, l'information étant toujours sous conditions politiques.

Ainsi la crise de 2008 a permis une baisse de la production de CO₂ et pendant ce temps, le chômage et la famine se sont aggravés. L'impératif écologique est célébré sans que les coûts humains et sociaux soient rappelés. Constatant la marginalisation de la soutenabilité humaine et sociale, cet exposé revient à l'ordre naturel, puis illustre le conflit actuel entre l'environnemental et le social. Enfin il rappelle le très grand décalage entre la précaution naturelle et la vulnérabilité du social. Il se demande en définitive dans quelle mesure le développement durable implique une régulation naturelle des populations.

1. La marginalisation de la soutenabilité humaine et sociale

L'échec de la conférence sur la faim de la FAO en Novembre 2009 n'a fait l'objet d'aucune information, contrairement au battage médiatique occasionné en décembre de la même année par la conférence de Copenhague sur le développement durable.

Cette marginalisation se traduit encore par le fait que sur 200 colloques programmés sur le développement durable d'octobre 2009 à janvier 2011, un seul fait mention du développement socialement et humainement durable⁶. Les centres de recherche sur l'environnement, créés massivement lors des années 1980, n'incorporent pas cette dimension, à l'image des institutions internationales⁷.

⁵ Une géométrie du social fonde un Système de DD. Ce système social total est fait de sous-systèmes relativement autonomes : SS1, SS2, etc., autour d'une fonction : économique, domestique, ludique, environnementale, religieuse etc. Chaque sous-système est constitué de structures et de comportements, par ex en économie, les structures de production, consommation, marché etc. Les comportements sont associés à chaque structure. Les groupes sociaux sont trans-systèmes. La dynamique de l'ensemble provient des contradictions entre sous-systèmes, lesquelles émanent des conflits de structure et des réactions comportementales.

⁶ <http://www.conferencealerts.com/sustain.htm>, Sustainable Development Conference Worldwide.

⁷ La soutenabilité est d'abord financière et la croissance doit être durable.

Dans la majeure partie de l'opinion, le développement durable est assimilé à la protection de la nature, sans prise en compte explicite du social. C'est précisément ce que suggère la conception systémique du développement durable en trois dimensions, chacune des trois dimensions est impliquée par l'autre selon une relation biunivoque et autonome (cf. Annexe 2). Ainsi, le social est forcément impliqué par l'environnement et n'a pas besoin d'être spécifié.

D'autant plus que cette conception du développement est abordée en considérant l'autonomie de la production par rapport aux autres dimensions. Il y a donc d'un côté les questions de production et de régulation marchande, en générale, traitées par le marché et de l'autre côté les questions sociales et environnementales considérées comme des externalités donc traitées par les pouvoirs publics (législation, politique publique, compensation). Ainsi, les coûts environnementaux se confondent avec ce que l'économie appelle les coûts sociaux. Le social est par définition hors du marché, il n'est pas spécifié, seules les externalités le sont et dans la très grande majorité il n'est question que des atteintes à l'environnement. Par conséquent, le social est impliqué par l'environnement d'où une absence de spécification entre les niveaux sociétale et humain.

De ce fait, la soutenabilité humaine et sociale a été occultée, sinon totalement rejetée par les « préservationnistes » (cf. Daly, 1996), lors des premières années du développement durable. Cette dimension réapparaît dans l'étude du lien entre les dimensions, écologiques et sociales de la pauvreté, par exemple du lien entre les inégalités de dotations, sinon de capacités, et la gestion de l'environnement. L'omission la plus importante est celle la personne, responsable de ses dotations, au nom du globalisme écologique, en oubliant la dimension phénoménologique du développement durable (Watsuji, 1966 ; Jonas, 1990).

Avec cette omission, le développement durable n'a plus de sens. Il est réduit à l'ordre naturel, et s'occupe, non pas de développement, mais de conservation ou de préservation ou encore de précaution. La nature ne se développe pas, au nom du principe « *Natura non fecit saltum* » qui préside à l'oeuvre de Marshall (1890).

Intégrer le social dans le « développement durable », pose de graves problèmes, car depuis longtemps la nature et le social ne font pas bon ménage; cette opposition est particulièrement bien illustrée par la Physiocratie qui, en référence à la Chine ancienne, oppose l'ordre naturel à l'ordre social. Pour assumer ce conflit entre l'ordre naturel et le désordre social, un despote éclairé est nécessaire.

Le concept d'ordre naturel ou de loi naturelle émerge dès l'antiquité (Cicéron), la loi naturelle désigne ce qui s'impose à l'homme et le structure dans sa réflexion morale de la nature. Ce concept est important car il structure et amorce les débats entre l'état de nature et de culture, quelle place accordée à l'humain dans l'ordre naturel ?

L'état de nature, avec sa valorisation de la nature dont l'homme est exclu, remonte à Rousseau selon C. Larrère (1996), et influence les théories écologiques contemporaines, en particulier la dynamique des écosystèmes. L'homme est un perturbateur de l'ordre écologique, un parasite sinon un prédateur. Ce parti pris assumé des vertus supposées de la Nature est lié au renouveau aristotélien de l'éthique, aujourd'hui très critiqué pour son incapacité à hiérarchiser entre les fins plurielles de la nature. Or, si une éthique des vertus est praticable dans une société culturellement unifiée; où comme c'était le cas chez Aristote elle se fondait sur la conception d'une nature humaine et du bien propre de l'Homme ; ce n'est

plus possible dans nos sociétés modernes où la diversité des conceptions de la vie bonne et des «éthos» est devenue la norme, et où le problème moral est avant tout de leur permettre de vivre en paix, sinon en harmonie.

En effet, l'absence d'universalisme moral chez Aristote pose réellement un problème car une société mondialisée ne peut se résoudre à l'éclatement du bien en de multiples figures sans communications entre elles.

Ainsi, soit le social est rejeté du développement durable, mais il ne s'agit plus de développement ; soit il est intégré, mais au prix de la soumission de l'ordre social à l'ordre naturel en d'autres termes, soit le développement durable n'est pas du développement, soit il est associé au développement social, mais il devient très vite contradictoire en associant l'ordre naturel au désordre social ; contradiction qui implique un pouvoir fort. On comprend mieux ce rejet du social au profit de la préservation de la nature dans la pensée contemporaine ; laquelle privilégie la société de nature et invoque les préférences intergénérationnelles de façon dictatoriale.

De façon générale, il se produit une « aliénation verte » sinon une « dictature verte » qui résoudrait les conflits à tous les niveaux, rejetant le social. Sans remettre en cause la gravité des problèmes environnementaux, on montre le décalage sinon l'opposition entre l'écologique et le social.

Définir le « développement social » n'est pas simple. Le développement social renvoie à la société, mais aussi aux composantes individuelles du bien-être : pauvreté, inégalité, chômage. Un développement humainement et socialement durable peut encore renvoyer à la seule acceptabilité sociale, à la qualité de la société ou encore aux capacités qu'une personne détient individuellement ou par les autres. Le développement social a trait autant aux indicateurs de bien-être qu'à la qualité du social. La non soutenabilité sociale du développement peut désigner l'anomie de la société comme la diminution des indicateurs individuels. L'idée de soutenabilité sociale peut être encore affinée, en spécifiant le « humainement » ou le « fémininement » soutenable.

Cette possibilité de moduler le soutenable selon de nombreuses spécifications, souligne la très grande hétérogénéité et surtout l'opposition très forte entre ces niveaux ; opposition qui ne coïncide pas avec l'ordre naturel. Opposition qui nécessite une autorité pour régler le problème, quitte à imaginer une métamorphose ou un métaclassement (Sen, 1993), ou encore une gouvernance mondiale.

Mais comment arbitrer entre les normes ? Ce problème peut être abordé du point de vue de l'universalisme moral des déontologues, à la manière de Kant et de son impératif catégorique, la loi naturelle est plus facile à considérer dans le cadre conceptuel de l'universalisme moral car ce dernier renvoie à des aspects plus prescriptifs qu'évaluatifs (normes vs valeurs).

Jonas lui aussi propose une solution pour dépasser cette opposition entre Nature et Raison ou entre ordre naturel et ordre social, avec la notion de responsabilité. Avec « *Le principe responsabilité* » il a exercé une grande influence au début des années 80 sur les mouvements écologistes. Il se démarque dans sa déontologie de Kant en lui reprochant d'avoir glissé dans la formule de son impératif catégorique un « *pouvoir vouloir* » qui laisse dans l'ombre le pouvoir de la volonté humaine. « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu *peux vouloir* en même temps qu'elle devienne une loi universelle ». Jonas reformule l'impératif

Kantien: « Agis de façon à ce que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ». Il rompt donc avec la prééminence de la raison sur les sentiments dans son rapport au monde naturel, consacrée par la morale des Lumières.

2. Une opposition insoutenable entre ordre naturel et ordre social

Comment respecter la nature ? Francis Bacon dans le *Novum Organum* (Bacon, 1620) et ses disciples (William Petty, entre autres) répéteront *ad nauseam* : « *L'empire de l'homme sur les choses n'a d'autres bases que les arts et les sciences, car on ne commande à la nature qu'en lui obéissant* ». Les dictons du type « *chasse la nature avec une fourche, elle revient au galop* », ou « *la nature ne fait pas de sauts* », ou encore fondés sur la bonté de la nature, fleurissent dans un contexte naturaliste.

Les médecins fondateurs de l'économie (Petty, Quesnay) montrent la voie à suivre : l'anthropomorphisme de l'économie est fondé sur la circulation du sang, les poumons, la graisse. Rousseau rentre dans les détails du « corps politique » : la tête, le cerveau, les organes, la bouche, l'estomac, le sang, le cœur, etc.

« *La constitution fondamentale de la société, et l'ordre naturel du gouvernement, sont donc établis préalablement à l'institution des lois positives de la justice distributive..* », selon Quesnay (*Despotisme de la Chine*, p.926). On ne saurait perturber l'ordre naturel par une politique de redistribution. En effet, (*Le droit naturel*, p. 734, les transgressions naturelles sont source de tous les maux).

L'ordre naturel, et les lois naturelles règnent : il existe une inégalité du droit naturel des hommes (Ch III, Quesnay, *le droit naturel*) « *Il faut laisser aux riches la liberté des dépenses* » (*Hommes* p. 508). L'homme est fonctionnel : « *Ainsi les hommes en multipliant et en consommant les productions sont la cause primitive et constitutive de leurs richesses* » (*Hommes*, p. 512) (.../...) Ils constituent la puissance des Etats (*Ibid.* p. 511). Disparition de l'homme comme fin : il n'a d'intérêt qu'en tant que moyen, par son apport à la richesse nationale. De ce point de vue on assiste à une élimination de l'optique anthropologique des écoles canonistes, l'homme comme fin en soi. L'ordre économique est ainsi basé sur la nature et l'usage fonctionnel de l'homme.

Cet ordre économique est assuré par une bonne société politique. Quesnay recommande un Etat fort et prend exemple sur la Chine en écrivant en 1767, le « *Despotisme de la Chine* ». L'ordre naturel permet de protéger la propriété ; dans la querelle du 18^{ème} siècle entre la nature et la société, entre droit naturel et droit social, le choix de Quesnay et des physiocrates est bien celui de la nature. Ce qui est conciliable avec le libéralisme économique tant souhaité n'est possible qu'avec une protection élevée. La force assure la défense des nations. Tout ceci conduit à la multiplication des richesses dans l'ordre naturel, la dimension sociale n'étant qu'un arrière-fond de la priorité à l'environnement.

Le modèle naturaliste, issu de Rousseau, influencé lui aussi par la Chine, est un modèle d'équilibre du vivant ; il est un modèle de protection de la nature dont l'homme est exclu. L'homme agit dans la nature comme une perturbation, il est un parasite « c'est-à-dire ce qui se branche sur les flux de matière, d'énergie ou d'informations, et qui les brouille et les perturbe » (Larrère, 1996). Il s'agit toujours de conserver un état stable et dualiste, l'homme étant séparé de la nature ; cette séparation est née d'une inimitié entre Homme et Nature qui

fonde le malheur. Face aux bienfaits de la nature, le mal est social. Il faudrait imaginer une personne responsable de son environnement et faisant communauté avec lui. Cette responsabilité qui fonde ontologiquement la personne, telle l'éthique de Jonas, reste marginalisée, au profit de l'individu.

3. L'écologie économique s'inscrit dans cette opposition entre nature et social

Loin des perspectives ouvertes par Hans Jonas, l'éthique économique rejette la « personne responsable » au nom de la liberté. Dans la société de nature, l'homme n'est qu'un élément, sans poids particulier, de la biodiversité. Cette « sociobiologie avilissante », réduit l'homme à un prédateur égoïste, luttant contre les autres pour survivre. Elle est centrale dans les Principes d'Alfred Marshall (1890) notamment dans les chapitres (IV, 8-12) sur l'organisation industrielle, les concepts fondamentaux étant « struggle for survival », « fitness », « competition ». dans la société de nature l'homme n'est qu'un moyen et pas une fin, il est irresponsable donc par définition, et libre par condition, celle du libéralisme économique, dans laquelle un équilibre optimal est hypothétiquement atteint par un marché (composé d'agents libres et égoïstes), en situation de concurrence pure et parfaite, elle même tout aussi hypothétique.

Seulement cet état de nature est caractérisé par une violence permanente à l'égard de la société humaine. Cette violence insoutenable de la société de nature demanda à être régulée. Ainsi, notre système démocratique, considéré comme une bonne société politique, en soustrayant le citoyens à l'arbitraire du pouvoir politique, a permis de réguler la société civile par l'intermédiaire d'un « contrat social », compatible avec le développement du libéralisme économique.

L'agent n'est donc pas responsable des conséquences de ces actes dans la mesure où une certaine « main invisible » viendrait transmuter ces actions en vertus à l'échelle collective. De ce fait, la responsabilité n'est pas mobilisée comme moyen de compensation entre la taxation et le marchandage. Or, ces deux derniers sont tout à fait inefficaces lorsqu'il s'agit d'internaliser des effets externes de production à très long terme. La taxation aura pour principal effet de substituer une pollution à une autre tandis qu'il est totalement impossible de marchander avec des individus qui ne sont pas encore nés (les générations futures).

Ainsi, si la violence de la société de nature est régulée dans la société civile issue d'un « contrat social », le pouvoir économique lui exerce une violence qui n'a pas de contre-pouvoir. Or, face à l'économie globalisée, l'absence ou la faiblesse des régulateurs favorise un état de violence permanent s'exerçant à la fois sur les hommes et la nature. Un développement durable des sociétés humaines implique donc des mécanismes régulateurs de cette violence. Le problème est que l'enjeu le plus immédiatement perceptible du développement durable ne semble être que l'écologie.

L'opposition à tout anthropocentrisme conduit à une marginalisation de l'homme par rapport au souci de préserver la nature. L'inégalité et les problèmes sociaux sont seconds par rapport aux problèmes environnementaux. La soutenabilité forte implique un pouvoir fort qui décrète les exigences intergénérationnelles ; à la limite une avant-garde. L'intergénérationnel s'oppose à l'intragénérationnel, mais d'une autre manière l'intragénérationnel peut également

entrer en conflit avec l'intergénérationnel lorsqu'il pérennise des pratiques qui ne sont pas ou plus adaptées au contexte socio-écologique.

De ce fait, l'absence de « conscience pour soi » entraîne une absence d'engagement ou de participation dans la compétition politique. L'écologie reste réservée à l'avant-garde consciente, et surtout émancipée de toute contrainte matérielle d'existence, lui permettant de se projeter suffisamment loin dans le temps, pour anticiper certaines des conséquences de leurs décisions courantes. L'éthique écologique serait par là une éthique élitiste. L'inégalité écologique se traduit pour les plus pauvres, par une propension à détruire plus facilement les ressources naturelles sans penser à les renouveler. Les pauvres sont des prédateurs, à la manière des Iks (Turnbull, 1987) ou autres destructeurs de la nature.

Le développement durable implique de satisfaire les générations présentes sans porter atteinte aux générations futures. Mais il s'agit plus clairement de préserver l'environnement naturel que nous laisserons à nos descendants. Il n'y a pas de « développement naturel », car on ne peut développer l'environnement naturel, il s'agit de conserver, de protéger, de prévenir les atteintes à l'ordre naturel. Mais en aucun cas de « développer » la nature et de protéger les équilibres écologiques, en d'autres termes l'ordre naturel. Dit autrement, l'intragénérationnel ne devrait pas s'opposer à l'intergénérationnel. Mais l'inverse se produit.

Ainsi dans les pays industriels, on peut observer que les préoccupations environnementales ont pris une importance croissante dans la hiérarchie des priorités politiques au détriment d'autres questions sociales. On remarque en effet, un mouvement de déréglementation du marché du travail et en parallèle un mouvement inverse de réglementation de plus en plus protectrice de l'environnement naturel.

La diminution de la protection sociale se traduit par une forte vulnérabilité dite « intragénérationnelle ». Réciproquement la priorité donnée à l'environnement diminue la vulnérabilité « intergénérationnelle » que Hans Jonas (1979) traduit par « l'heuristique de la peur ». Selon Jonas nous avons besoin d'une menace contre l'homme spécifique pour nous assurer une image vraie de l'homme grâce à la frayeur émanant de cette menace.

Ceci se traduit par une relation inverse entre les vulnérabilités intergénérationnelles et intragénérationnelles. Il ne faut pas oublier que la préservation de l'environnement a pour objectif de rendre toujours possible pour les générations à venir, mais ne nous permet pas de dire quoi que ce soit des conditions de cette vie future. Ainsi, la préservation de l'environnement naturel ne permet pas nécessairement de réduire la vulnérabilité intergénérationnelle, ce n'est pas suffisant.

Les préférences des individus s'exercent à court terme, conformément à la société de nature ; au mieux, elles concernent l'intragénérationnel réduit à la dynastie. Pour accepter le long terme, il faut transformer l'individu prédateur en personne capable de penser aux générations futures qu'elle ne connaîtra jamais. Cette responsabilité à long terme est le propre de la personne non de l'individu. Si c'est le cas, l'individu n'est qu'un objet aux mains d'une « dictature verte » qui décide pour lui. Il y a une contradiction dans la pensée écologique, en réduisant l'homme à l'individu d'une part, tout en lui demandant de se transcender pour les futures générations d'autre part ; ce qui est le propre de la personne. Ainsi l'ordre naturel implique la dictature, faute de respecter la capacité transformatrice sinon transcendante de la personne.

Différents travaux en économie s'inspirant des sciences cognitives ont montré que les individus avaient également des préférences à long terme, mais que c'est la rationalité des agents qui est mise à l'épreuve à court terme. En effet, certains auteurs comme Rabin et O'Donoghue (1999), montrent que l'agent n'est pas rationnel à court terme contrairement à ce que la science économique avance mais qu'il est impulsif, tandis qu'il est rationnel à long terme. Les préférences ont trait à l'agent tandis que la rationalité a trait plutôt à la décision de l'agent. Ce même auteur montre alors que les agents sont alors capables d'adopter des stratégies de rationalisation de leur propre irrationalité mais dans des conditions d'information particulière. La manière dont on conçoit traditionnellement la décision individuelle en économie, entraîne une conception de l'individu mutilé de sa responsabilité, impliquant un retour vers une certaine anthropologie de la personne, pour transformer l'agent objet en agent responsable.

4. La crise actuelle : décalage et aliénation

Il existe un gigantesque décalage entre la qualité des outils mobilisés par la précaution écologique (analyses des soutenabilités, des irréversibilités, du capital critique, techniques de la discussion) et les protections de l'homme, et surtout les différents outils ne prennent que trop rarement les questions sociales en considération et inversement pour les outils utilisés pour la protection des hommes. Même si l'on peut comprendre que l'environnement se prête mieux à la métrique quantitative des outils de gestion économique, que le social, il n'en reste pas moins que ces derniers souffrent d'un grave retard de considération dans la mise en oeuvre du développement durable.

La personne perd la maîtrise de sa conscience : avec cette « aliénation », la crise sociale est passée sous silence, grâce à l'accent mis sur la crise écologique. Mais ces deux dimensions ne sont-elles pas les deux faces d'une seule et même crise plus profonde de régulation ?

Les pays du Sud et les chômeurs sont exclus du débat sur l'écologie. Pauvreté et misère sont en retrait par rapport aux intérêts de la Nature. La crise sociale est un élément de gestion de l'organisation sociale mais plus une priorité. Le grenelle de l'environnement a remplacé les accords de grenelle, l'environnement a remplacé le social dans l'ordre des priorités politiques.

On évoque une « aliénation écologique » au sens où l'écologie tend à masquer le social. De plus, on parle régulièrement de crime écologique mais jamais de crime social ou économique. Or, il y a là une certaine contradiction car si l'on parle de crime ne sommes-nous pas obligés de parler de responsabilité? N'est-ce pas contradictoire avec le fait de refuser la capacité de responsabilité à l'individu. Les différents aspects du développement durable sont opposés et n'ont pas la même importance ; de ce point de vue les sphères « égalitaires » du développement durable sont pratiquement fausses. En particulier le triangle écologique ne prend pas en compte l'humain, et ne fait pas apparaître l'écrasement de la dimension humaine et sociale. D'où le constat que le « triangle des soutenabilités » est renversé (voir Annexe 1), la soutenabilité humaine étant, via la soutenabilité sociale, écrasée par les soutenabilités de l'économique et de l'environnement naturel. En d'autres termes, le développement durable marche sur la tête !

Il existe ainsi, après 20 ans de prise de conscience du développement durable, un retard durable de la problématique de l'humain et du social par rapport à la problématique de l'environnement naturel : pas de principe de précaution humaine et sociale, pas de problématique des coûts de l'homme (par exemple, pas de médecine du chômage), ni de

« dimension » ou de « soutenabilité humaine » du développement durable. Plus grave encore, s'il existe une responsabilité et un crime « écologique », rien de tel n'est établi pour les développeurs sur le plan humain et social.

Ainsi se développe une aliénation écologique, favorisée par le retard de la dimension sociale du développement durable, au point où l'exploitation et les dégâts subis par la race humaine sont facilités sinon occultés par cet écart entre deux dimensions qu'il n'aurait jamais fallu opposer. Mais que la définition même de développement durable oppose en les considérant comme externe au marché, ces deux dimensions entre donc en concurrence, l'une est victime de l'arbitrage systématiquement en faveur de la seconde. Peut-être que la protection de l'environnement offre un potentiel marchand plus important que la lutte contre le chômage.

Par exemple, le génocide ou encore l'ethnocide, l'extrême pauvreté, sont perçus comme des événements mineurs par rapport à la diminution de la biodiversité ou la qualité des ressources naturelles. Raison de plus pour favoriser le droit de « laisser mourir » les plus pauvres discrètement, en couvrant cette euthanasie passive du tintamarre écologique. On pourrait se demander si finalement, cette absence de considération de la pauvreté extrême n'était pas le fait d'une gestion du capital humain identique à celle du capital naturel, en considérant que l'être humain est de toute façon une ressource renouvelable.

5. Manifeste pour un Développement Humain et Socialement soutenable. Que l'humanité soit !

Le développement débute par l'homme, dans son environnement social⁸ et naturel. Il existe une séquence phénoménologique : homme → social → nature⁹. Elle ne saurait être renversée. Le social et le naturel n'existent que quand ils nous apparaissent. Cette phénoménologie du développement humainement soutenable évite le holisme (refus de la personne) et l'anthropocentrisme (soumission de la nature). Le développement humainement soutenable insiste sur le respect de la personne dans sa relation socio-environnementale. Si la personne subit des coûts au point d'être détruite, l'environnement ne sera pas respecté. Il existe une conditionnalité humaine à l'environnement. L'absence de prudence dans le développement humain rend insupportable la sophistication du principe de précaution de l'environnement naturel. Il faut rappeler que la préservation de l'environnement naturel représente la préservation des conditions de vie possible sur terre mais pas nécessairement de la vie humaine.

La personne, sujet en interaction, utilise raisonnablement les moyens économiques, et financiers, sociaux, naturels dans le but d'un développement humainement soutenable. En d'autres termes, les soutenabilités financières, économiques, sociales, naturelles conditionnent les moyens d'une fin conçue par l'homme pour l'homme pour sa satisfaction : le développement humainement soutenable.

Un développement est humainement soutenable s'il respecte la personne, tout en tenant compte du contexte social et en préservant la nature. L'éthique du développement humainement soutenable est d'abord positive. Les personnes ont leurs mœurs, par exemple leur mode de survie ; il convient d'observer les modes de développement pratiqués par le

⁸ Ayant trait à la société.

⁹ Ces trois finalités ne se mélangent pas à l'économie comme dans le triangle écologique, l'économie n'est qu'un moyen.

genre humain avant de les bouleverser. Face à une situation optimale (préférée par tous), comment justifier une ingérence sub-optimale ? Compte tenu de ces mœurs, de cette éthique, le développement peut porter atteinte aux personnes ou à leur mode de vie.

Il existe un retard inquiétant du «développement humain » par rapport à la «préservation » de l'environnement : particulièrement dans l'élaboration de principes de précaution. Or, l'homme est le *début* d'une réflexion sur la nature. Avant lui, il n'y a rien (St Augustin), car la nature ne peut réfléchir sur elle-même. L'homme est au début de son environnement. Il est le sujet d'une relation avec une nature qu'il objectivise. Mais son statut social conditionne sa conscience : à un certain niveau, il ne peut que consommer et au-delà il peut investir¹⁰.

Cet homme, capable de réflexion sur le rapport entre son existence et l'environnement, est une personne. Un développement humainement soutenable respecte la personne dans ce rapport. Il est aussi dans un environnement social avec lequel il a une relation interactive : ni individu, ni social. (« La double négation » selon Watsuji, 2003). Cette personne perçoit les phénomènes dans un contexte donné, par exemple le « climat » humain ou social.

L'environnement social n'est pas à développer en soi, ni à préserver s'il est destructeur de la personne. Le fascisme est un mode de développement durable qui ne saurait être préservé. L'homme, autonome, réfléchit sur lui même et son environnement social et naturel. Sa réflexion peut être contrariée par de multiples aliénations (politique, religieuse, philosophique,...) Entre un anthropocentrisme inconséquent qui détruirait la nature sans limite et une réduction de l'homme à un individu d'une espèce parmi d'autres, il est nécessaire de rappeler quelques priorités. La nécessité d'avoir encore un observateur qui puisse témoigner de la nature. La survie de l'espèce humaine (ou les parcs nationaux, cf. les Iks de Turnbull) permet à l'homme de façon asymétrique de réfléchir à la nature, mais non l'inverse. Il manque une phénoménologie de l'environnement, comme réflexion sur le sujet.

Le sujet est une personne, capable de transcendance, non une caricature d'homme désaliéné et « libre ». La priorité de la personne dans le développement par rapport aux autres préoccupations, se traduit par une responsabilité (Bazin et al., 2007) *a priori*, une précaution « gratuite » par rapport aux deux compensations *ex-post* de la théorie économique : la taxation et le marchandage. La taxation est coûteuse et non réparatrice. Si elle survient *post mortem*, le mal est déjà fait sans être réparable : les vies perdues ne reviennent jamais ! D'une part la taxation est démotivante : le fait de payer une taxe donne un droit à polluer. D'autre part, le marchandage est coûteux en frais d'établissement des droits de propriété et en coûts de négociation, sans compter les inégalités du « bargaining power » qui favoriseront le « pollué-payeur ». Ce marchandage intervient sur la compensation d'un dommage préalablement constaté. D'autre part le marchandage a ses limites : en aucun cas, la vie d'un homme n'est échangeable contre celle d'un animal, ce qui ne justifie pas l'inverse. La personne est dans un ordre lexicographique par rapport aux autres espèces. Le marchandage n'a guère de justification quand il s'agit de générations futures que nous ne connaissons pas. La responsabilité signifie qu'il y aura simulation des effets d'une décision, partage des responsabilités et sanctions. C'est le dernier et non le moindre des paradoxes du « développement durable » : contrairement au mot d'ordre d'un « principe de précaution » *a priori*, il propose essentiellement des réparations *a posteriori*.

¹⁰ Cf. Boidin (2009) à propos du seuil de conscience dans le domaine de la santé.

La responsabilité est monétairement gratuite, elle peut être plus facilement Pareto- unanime dans la mesure où les dommages ne sont pas encore établis dans le cadre d'une société très structurée. Elle peut cependant être coûteuse en temps de discussion jusqu'à devenir malveillante et inefficace. La responsabilité peut aller jusqu'au meurtre au nom d'un idéal politique et il importe que son utilisation respecte la dignité de la personne. Elle implique donc une réflexion éthique et notamment sur les principes déontiques qui pourraient lui servir de cadre d'application.

La priorité de la personne par rapport à l'individu est telle qu'elle ne saurait être un moyen, une chose. Elle n'est pas librement substituable. La priorité de la personne face à l'expertise lui donne le droit au procès face à la dictature verte. Dans un développement humainement durable, elle a droit au respect de même que la femme qui ne saurait être réduite au marivaudage ou à l'inconstance que lui prête le Rigoletto de Verdi (1851) : « *La donna è mobile, qual piuma al vento, muta d'accento, e di pensiero.* ».

Conclusion

Le développement durable doit avoir toute sa place dans nos préoccupations, mais il n'est qu'un système et ne peut pas éliminer la personne, en tant qu'elle est capable de réfléchir et d'être responsable. La marginalisation de la personne et plus généralement des soutenabilités humaines et sociales, entraîne les effets suivants, quelquefois paradoxaux.

- 1) Soit le développement durable a trait à la préservation de l'environnement naturel et il n'est pas du développement ; soit il est associé au développement social, mais il devient très vite contradictoire en associant l'ordre naturel au désordre social ;
- 2) La gestion de l'opposition entre Nature et Société implique un despote. Le libéralisme économique tant demandé n'est possible qu'avec une protection élevée et une capacité à l'enfermement¹¹.
- 3) Il y a une contradiction dans la pensée écologique, en réduisant l'homme à l'individu d'une part, tout en lui demandant de se transcender pour les futures générations d'autre part ; ce qui est le propre de la personne. Ainsi l'ordre naturel implique la dictature, faute de respecter la capacité transformatrice sinon transcendantale de la personne.
- 4) Il existe un très grand décalage qualitatif entre les outils selon les dimensions du développement durable. Ainsi, le triangle écologique est faux, compte tenu de la disproportion environnementale dans le système du développement durable.
- 5) L'aliénation écologique fait oublier les problèmes sociaux, de la pauvreté et du sous-développement. L'aliénation écologique se traduit par une substitution de la doctrine naturaliste à la conscience de classe. Cette aliénation a marqué l'Afrique du Sud qui a longtemps utilisé ses réserves pour masquer l'apartheid. L'homme est présenté comme un exploiteur de la nature avant d'être perçu comme un exploité dans sa relation de travail.
- 6) L'économie écologique traite d'un principe de précaution *a priori*, mais elle se cantonne en grande partie à des compensations *a posteriori*, des réparations. Elle utilise les taxes ou le marché, instruments *a posteriori* et néglige la responsabilité personnelle.

¹¹ Cf. le Panopticon de Bentham (1834).

7) Le respect de l'ordre naturel n'est pas compatible avec les désordres sociaux. Il tend à le minimiser, le masquer ou encore à banaliser les catastrophes humaines comme le ferait un gestionnaire libéral de la nature. S'il y a trop d'immigrants, ils seront réduits au quota acceptable, pareil s'il y a trop de sous-développés sur la terre ou trop de travailleurs par rapport à la capacité d'embauche ; il se produit alors un « cleaning », un « déguerpissement », une solution finale qui rétablit les proportions naturelles.

Du « laisser mourir » à la régulation des flux démographiques, l'ordre naturel implique une régulation du chômage et de la famine. Cette disproportion des valeurs fait que personne ne réagit au décompte de 2 milliards de « crève la faim » et 200 millions de chômeurs. Les anciens économistes auraient estimé, sur la base des enquêtes en suivi, que 10 %, de ces masses connaîtront une fin prématurée, on laissera ainsi mourir 200 millions de personnes par la faim et 2 millions de chômeurs. Nos économistes parlent d'équilibre naturel, de « taux naturel de l'emploi », ou encore d'un « multiplicateur d'emploi ».

Il est interdit de « tuer », remarque Peter Singer (1987), mais tout à fait admis de « laisser mourir » prématurément des millions de personnes. Dans l'ordre naturel, il est plus facile de laisser mourir que de soigner le mal. Ainsi on laisse les forêts brûler au nom de l'ordre naturel, et on adapte la population aux ressources, comme dans nos forêts.

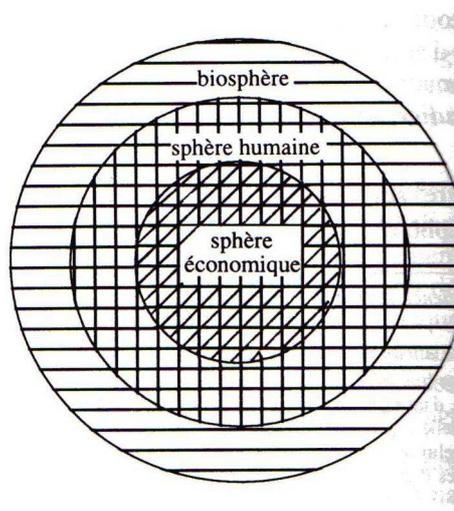
Une anecdote relate qu'en Allemagne, sous le régime hitlérien et pendant la solution finale, des campagnes de presse dénonçaient le traitement cruel des animaux lors des chasses à courre. L'ordre naturel s'oppose bien à l'ordre social et peut aboutir à une insoutenabilité sociale du développement durable. La réflexion sur ce sujet, sans nier les urgences environnementales, devrait mieux situer et hiérarchiser les problèmes et ne pas risquer, au nom de l'ordre naturel, une « situation finale », insoutenable moralement et socialement.

Références

- Bacon, F., 1620. *Novum Organum*, reedit Paris, PUF, 2001.
- Bazin, D., Ballet, J., Lioui, A., Touahri, D., 2007. Green Taxation and Individual Responsibility, *Ecological Economics*, 63(4), 732-739.
- Bentham, J., 1834. *Déontologie ou la science de la morale*, Paris, Encre Marine.
- Boidin, B., 2009. Capabilities et seuils de santé, *Revue Tiers Monde*, 198, 335-357.
- Daly, H., 1996. *Beyond Growth: the Economics of Sustainable Development*, Beacon Press, Boston.
- Jonas, H., 1979. *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, éd. du Cerf, trad. Fr. J. Greisch, réédition, 1990.
- Jonas, H., 1998. *Pour une éthique du futur*, Paris, Payot.
- Larrère, C., 1996). *Nature* in Dictionnaire d'Éthique et de Philosophie Morale, PUF, Paris.
- Marshall, A., 1890. *Principles of Economics, An Introductory Volume*, London, Macmillan.
- O'Donoghue, T., Rabin, M., 1999. Doing it now or later, *The American economic review*.
- Palma, J.G., 1987. *Structuralism*, in *Economic Development*, The New Palgrave, New York/ London, Mc Millan.
- Passet, R., 1979. *L'économique et le vivant*, Paris, Payot.
- Perroux, F., 1961. *L'Économie du XXe siècle*, Presses universitaires de Grenoble.

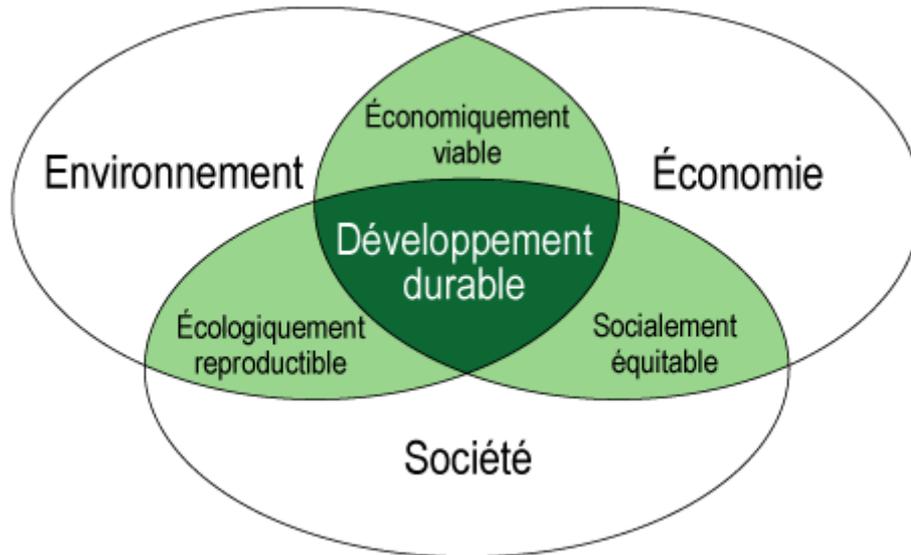
- Quesnay, F., 1757. *Hommes*, publié dans Quesnay et la Physiocratie, INED, t. II, 1958.
- Quesnay, F., 1767. *Despotisme de la Chine*, ibidem.
- Quesnay, F., 1765. *Le droit naturel*, ibid.
- Rabin, M., 1998. Psychology and economics, *Journal of Economic Literature*, 36, 11-46.
- Rabin, M., Thaler, R., 2001. Anomalies, risk aversion, *Journal of Economic Perspectives*, 15(1).
- Rousseau, J.J., 1992. *Ecrits Politiques*, Paris, Le livre de poche.
- Sen, A.K., 1993. *Ethique et économie*, Paris, PUF.
- Singer, P., 1987. *Questions d'éthique pratique*, Paris, Bayard.
- Turnbull, C., 1987. *Les Iks, survivre par la cruauté, Nord Ouganda*, Paris, Plon.
- Watsuji, T., 1966. Préambule et premier chapitre de Fûdo, *Philosophie* n° 51.
- Watsuji T., 2003. La signification de l'éthique en tant qu'étude de l'être humain, *Philosophie* n° 79.

Annexe 1- Le schéma en trois sphères de René Passet

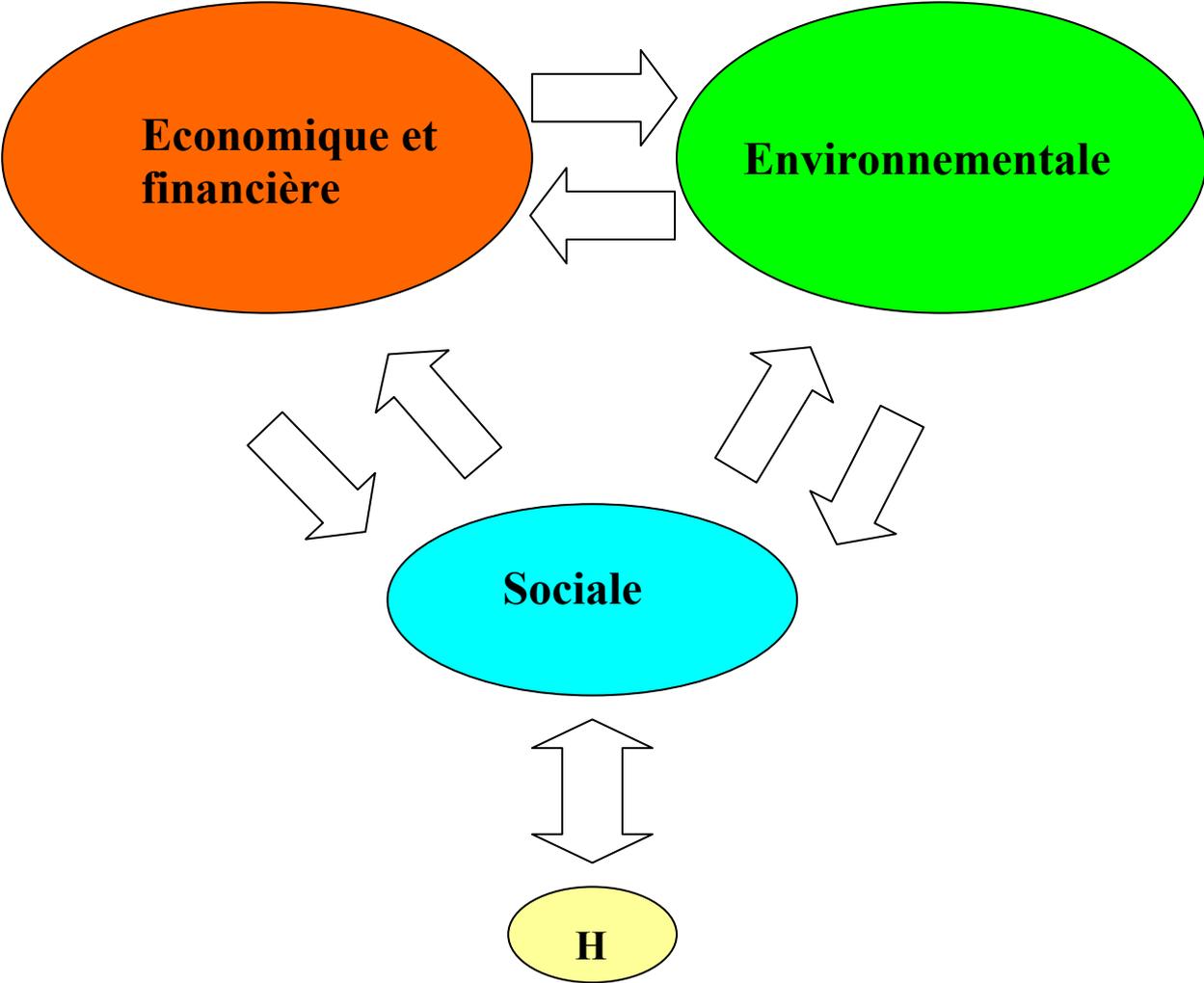


Annexe 2

Schéma en 3 sphères équivalentes.



Annexe 3



cemotev

Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les Conflits, les Territoires et les Vulnérabilités

Cahier du CEMOTEV déjà paru :

- Virginie Coudert, Cécile Couharde, Valérie Mignon, « Exchange Rate Flexibility across Financial Crises » (n° 2010-01)

Prochains Cahiers du CEMOTEV :

- Géraldine Froger (Dir.), « La mesure des effets des formes de tourisme responsable dans différents territoires » (n° 2010-03)

- Arnaldo Pirela, Didier Ramousse, « Etude sur la dynamique énergétique de l'Amérique du Sud – Le cas de la Colombie » (n° 2011-01)

**La coordination éditoriale des Cahiers du CEMOTEV est réalisée par
Géraldine Froger**

